

LOI N°017-2019/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2018-012/PRES DU 21 NOVEMBRE 2018 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
SUBVENTION N°D357-BF CONCLU LE 21 AOUT 2018
A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO
(LE BENEFICIAIRE) ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DE DEVELOPPEMENT (L'ASSOCIATION) POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI A L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR (PAES)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 06 mai 2019

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2018-012/PRES du 21 novembre 2018 portant autorisation de ratification de l'Accord de subvention n°D357-BF conclu le 21 août 2018 à Ouagadougou entre le Burkina Faso (le Bénéficiaire) et l'Association internationale de développement (l'Association) pour le financement du Projet d'appui à l'enseignement supérieur (PAES).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

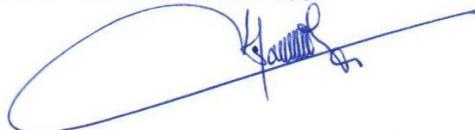
Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 06 mai 2019

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Premier Vice-président

Benewendé Stanislas SANKARA



Le Secrétaire de Séance


Sangouan Léonce SANON